



COMMUNE DE PUYMERAS  
VAUCLUSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20230117-2023\_D06m-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Affichage : 18/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 17 janvier 2023

<b>Date de convocation :</b> 10 janvier 2023	L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.
<b>Membres :</b>  <b>En exercice :</b> <input type="text" value="14"/> <b>Présents :</b> <input type="text" value="11"/> <b>Votants :</b> <input type="text" value="11"/>	<b>Présents :</b> mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.  <b>Absents excusés :</b> Michel FARE, David SAMBUCHI, Julien VERA
<b>N° délibération :</b> 2023_D06	<b>Secrétaire de séance :</b> Manon YTIER

### **Objet : tarifs et règlement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2017\_D46 fixant le règlement et les tarifs du cimetière.

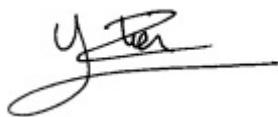
Il indique que la commission du cimetière s'est réunie en date du 11 janvier 2022 et propose une réévaluation des concessions au vu du manque de places et de l'augmentation des coûts d'entretien. Il donne la parole à madame Manon YTIER.

**Le Conseil Municipal,**  
**Où l'exposé de madame YTIER,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DIT** que les cases du columbarium seront quinquennaires ou trentennaires et que les concessions restent trentennaires.
- **PRECISE** qu'il ne sera plus possible de réserver les cases du columbarium ainsi que les concessions en pleine terre. Elles ne seront attribuées plus que lors d'un décès.
- **MODIFIE** les tarifs comme suit :  
En ce qui concerne les cases du columbarium pour 15 ans : Petites : 200 €  
Moyennes : 300 €  
Grandes : 400 €  
  
En ce qui concerne les cases du columbarium pour 30 ans : Petites : 500 €  
Moyennes : 700 €  
Grandes : 900 €  
  
En ce qui concerne les concessions : Non constructibles (1 m sur 2 m) : 150 € le m<sup>2</sup>  
Constructibles : 200 € le m<sup>2</sup>
- **DIT** que les dimensions des nouvelles concessions devront être de : 1.05 X 2.35, soit 2.50 m<sup>2</sup>  
ou 1.70 X 2.35 soit 4 m<sup>2</sup>
- **DIT** que le dépositaire sera de 100 € par mois et pour une durée de trois (3) mois maximum.
- **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
- **DEMANDE** à ce que le règlement du cimetière soit modifié en conséquence,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.

**La secrétaire de séance**  
**Manon YTIER**



**Le maire**  
**Roger TRAPPO**

